

## **Alerte sur les qualifications : le ministère va former certaines infirmières en 2 ans au lieu de 3 !**

### **INVITATION – CONFÉRENCE DE PRESSE**

Dans un arrêté publié le 3 juillet, pour faire économiser aux employeurs une année de formation professionnelle, le ministère a prévu de dispenser de la première année de formation les aides-soignants ayant de l'expérience professionnelle.

Or le référentiel d'activité aide-soignant n'est en rien comparable avec le référentiel de formation de la première année de licence infirmière en IFSI. Ces personnes n'auront pas l'enseignement des fondamentaux, et risquent d'avoir un déficit de compétences, qui va nuire à la prise en soins des personnes soignées.

**Les organisations infirmières ANPDE, CEEPAME, CEFIEC, Convergence Infirmière, FNESI et SNPI viennent de déposer un recours devant le Conseil d'Etat, et vous invitent à une conférence de presse en visio :**

## **Lundi 18 septembre 2023 à 15h**

<https://us02web.zoom.us/j/88531374712?pwd=TkdoYUIlFQmFtV3RuTjBPNTJSTjl6dz09>

ID de réunion : 885 3137 4712      Code secret : 148804

Urgences, psychiatrie, maternités, EHPAD,... : à l'heure où les besoins de santé sont criants, et qu'une augmentation des compétences légales des professionnels infirmiers devient indispensable, cette mesure va à contre-sens des travaux de réforme de la profession infirmière (décret d'exercice, référentiel de compétences).

Depuis 2009, la formation infirmière débouche sur un grade de Licence. Former des personnes en 2 ans, sans être forcément titulaire du bac, est également à rebours du processus d'universitarisation (Licence du métier socle, Master pour les infirmières spécialisées IADE, IBODE, IPDE et IPA).

**ANPDE** Association Nationale des Puéricultrices DE

**CEEPAME** Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance

**CEFIEC** Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres

**Convergence Infirmière** syndicat d'infirmières Libérales

**FNESI** Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières

**SNPI** syndicat d'infirmières salariées